

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05/2022**

Date convocation : 01.04.2021  
Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 10

Présents : 8  
Votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

**Procurations** : Michel COURTESSOLE à Omar AÏT MOUH - Bernard VIE à Jean-Pierre PLANCADE.

**Secrétaire de séance** : Anne-Laurence FRULLINI.

**Objet : Adhésion à la Fondation du Patrimoine.**

Monsieur le Maire rappelle au membre du Conseil Municipal que la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 55,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**Décide** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.


**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.



Envoyé en préfecture le 09/03/2022  
Reçu en préfecture le 09/03/2022  
Affiché le 09/03/2022   
ID : 011-211101951-20220307-052022-DE